



COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale Société de l'Information

Technologies de la Société de l'Information: Contenus, outils multimédia et marchés
Applications au patrimoine culturel

QUESTIONNAIRE

LES POLITIQUES OU PROGRAMMES NATIONAUX/REGIONAUX DE NUMERISATION DU CONTENU SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

BELGIQUE

AUTORITE FEDERALE

(Février 2003)

Introduction

Le Conseil européen de Lisbonne a conclu que :

« Les industries du contenu créent une valeur ajoutée en exploitant et en mettant en réseaux la diversité culturelle européenne » et que « les Etats membres et le Commission doivent veillez à rendre le contenu disponible sur des réseaux à hauts débits ». Le Plan d'Action e-Europe a identifié deux objectifs parmi lesquels la mise en place de mécanismes de coordination des programmes de numérisation dans les Etats membres.

En réponse à cette démarche, l'unité Applications au patrimoine culturel de la direction générale de la société de l'information a réuni un groupe de représentants des Etats membres pour identifier des stratégies qui pourraient stimuler une meilleure coordination des programmes de numérisation nationaux.

Les experts ont reconnu que les programmes de numérisation du patrimoine culturel variaient dans leur mise en œuvre et s'appuyaient sur des instruments politiques et des mécanismes financiers différents selon les Etats membres. Les participants ont convenu qu'une coordination était nécessaire et que la première étape devrait être l'établissement d'un aperçu structuré et comparatif des politiques et des activités nationales de numérisation. Ce questionnaire vise à rassembler les premières sources d'information . Il contribuera à une meilleure compréhension des pratiques dans les Etats membres et à la construction d'une plate-forme permettant une meilleure collaboration entre les pays en terme de partage des compétences, des meilleures pratiques et des normes. Les résultats du questionnaire apporteront une contribution aux futures discussions avec des experts et avec les Etats membres, et serviront de base à des recommandations pour des actions à venir.

SECTION I- LES POLITIQUES NATIONALES/REGIONALES/FEDERALES DE NUMERISATION DU CONTENU CULTUREL ET SCIENTIFIQUE

▪ Question 1: Organes responsables des politiques scientifiques et culturelles

1 A: Quels ministères ou départements gouvernementaux sont en charge du ou concernés par le contenu scientifique et culturel (et sa numérisation)?

Merci de les lister en mentionnant pour chacun les éléments suivants:

- **Nom :**

Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC)

Les SSTC sont le département de la politique scientifique fédérale. Ils sont placés sous l'autorité du Ministre fédéral responsable de la Politique scientifique (actuellement: Monsieur Charles PICQUE, Ministre de la Recherche scientifique et Monsieur Yvan YLIEFF, Commissaire du Gouvernement chargé de la Politique scientifique, adjoint au Ministre de la Recherche scientifique)

- **Site Web :**

<http://www.belspo.be>

- **Personne responsable :**

Ir Eric BEKA, Secrétaire général des SSTC

- **Personne à contacter (si différente):**

Madame Claudine BELLEFLAMME, chargée de mission, Service des programmes de recherche des SSTC

Monsieur Jean MOULIN, directeur du SIST (Service d'information scientifique et technique des SSTC)

- **Description de leurs responsabilités et des secteurs qu'ils couvrent (archives, bibliothèques musées/galeries, patrimoine bâti, arts, tourisme, autre):**

Suite à la réforme de l'Etat mise en oeuvre en 1980, les compétences publiques en matière de culture (y inclus les archives, bibliothèques et musées) ont été transférées aux Communautés culturelles. Néanmoins, un certain nombre d'institutions sont restées placées sous la responsabilité de l'autorité fédérale afin de leur permettre de continuer à assurer comme il convient la conservation et la valorisation d'un patrimoine national inestimable et indivisible.

Les SSTC ont pour mission de coordonner et contrôler, dans les limites du système de la "gestion séparée", tant aux niveaux financier et budgétaire qu'en ce qui concerne le personnel et le fonctionnement, les **établissements scientifiques fédéraux** ci-dessous, ainsi que les centres qui y sont rattachés:

- les Archives générales du Royaume et les Archives de l'Etat dans les Provinces ainsi que le Centre d'études et de documentation "Guerres et sociétés contemporaines"
- la Bibliothèque royale Albert 1er
- l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique

- l'Institut royal du Patrimoine artistique
- l'Institut royal météorologique de Belgique
- le Musée royal de l'Afrique centrale
- les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique
- les Musées royaux d'Art et d'Histoire
- l'Observatoire royal de Belgique
- l'Institut d'Aéronomie spatiale de Belgique

La Cinémathèque royale de Belgique est également financée à charge du budget des SSTC.

1 B: Veuillez mentionner tout organe ou organisation correspondants impliqués dans des politiques relatives au contenu culturel ou scientifique (*ex organes de conseil, organismes de mise en oeuvre*) et qui jouent un rôle en matière de numérisation.

Merci de les lister en mentionnant pour chacun les éléments suivants:

- **Nom :**

Collège des chefs des établissements scientifiques fédéraux

- **Site Web :**

- **Personne responsable :**

Ir Eric BEKA, Secrétaire général des SSTC, président du Collège

- **Personne à contacter (si différente):**

M. Yves GOBERT, secrétaire du Collège

- **Description de leurs responsabilités et des secteurs qu'ils couvrent (archives, bibliothèques musées/galeries, patrimoine bâti, arts, tourisme, autre):**

Le Collège a pour mission:

- de coordonner la gestion scientifique, administrative et financière des établissements scientifiques fédéraux, en particulier pour les initiatives requérant des modalités communes de mise en oeuvre;
- de donner au Ministre de la Politique scientifique, à la demande ou d'initiative, des avis sur toute question concernant le fonctionnement des établissements;
- d'assurer la coordination des propositions budgétaires des établissements.

▪ Question 2: Inventaire schématique des politiques de numérisation

2 Avez vous une/des politiques de numérisation dans le domaine du contenu scientifique et culturel ?

Oui
Non

® En cas de réponse négative, si vous prévoyez de mettre en place une politique, merci de nous informer de sa durée et de nous indiquer des documents ou points de contacts pouvant nous fournir de plus amples détails.

Ⓜ En cas de réponse positive, merci de bien vouloir détailler pour chaque politique :

2A : Description de la politique (merci de fournir si possible, un exemplaire de chaque politique)

- **Principal organe responsable** (ex : ministère, département)

Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC)

- **Autres organes impliqués:**

Collège des chefs des établissements scientifiques fédéraux

- **Quelle réglementation fixe le cadre de cette politique ? (déclaration, acte législatif, etc.):**

Un **Livre blanc pour la modernisation des Etablissements scientifiques fédéraux "Horizon 2005"** a été publié en mai 2002 par le Ministre de la Recherche scientifique et le Commissaire du Gouvernement chargé de la Politique scientifique, avec les chefs des établissements. Il esquisse notamment les grandes lignes d'un programme pluriannuel d'action pour l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (y inclus la numérisation du patrimoine). Le Livre blanc a été présenté au Conseil des Ministres en juillet 2002 mais aucune décision opérationnelle (budgétaire) n'a encore été prise. Il est évident que des investissements supplémentaires considérables devront être consentis pendant une période de dix ans, en particulier pour l'infrastructure.

Pour plus d'information, voir:

http://www.belspo.be/belspo/ostc/geninfo/publ/pub_ostc/esf/Witboek_fr.pdf

- **Quels sont les objectifs de cette politique?**

La conservation et la valorisation du patrimoine scientifique, historique et artistique détenu par les Etablissements scientifiques fédéraux (ESF) est un des problèmes majeurs auxquels sont confrontés les établissements. La politique prônée par le Livre blanc (nouvelle muséologie, utilisation des NTIC et en particulier la numérisation des collections) vise à combler le retard par rapport aux institutions similaires en Europe, et à porter et maintenir les ESF au plus haut niveau international pour la qualité de la recherche et du service public scientifique qu'ils effectuent.

Plus précisément, il s'agira:

- d'achever, en priorité, de numériser les inventaires, catalogues, index, banques de (méta)données et de les rendre accessibles sur intranets et Internet, en visant une couverture exhaustive du patrimoine;
- de garantir en priorité la conservation des collections en voie de dégradation;
- de commencer graduellement la numérisation du patrimoine, en utilisant des critères de sélection stricts;
- de mettre en œuvre une stratégie d'ensemble pour tous les ESF (y inclus des normes communes *etc.*) et, en particulier, de rechercher les collaborations et de valoriser les complémentarités thématiques les plus porteuses entre certains ESF. Des alternatives à la numérisation doivent éventuellement être envisagées (p.ex. le microfilmage) dans certains cas. La coordination avec d'autres institutions (fédérales, communautaires) est également souhaitable;
- d'assurer une présence visible des ESF dans l'espace numérique européen et mondial et d'y assurer la valorisation du patrimoine scientifique et culturel national. Les ESF développeront et mettront en œuvre une politique d'ensemble de développement des sites web, y inclus des portails, des banques de données et ressources multimédias.

Cette politique s'inscrit dans les processus d'administration en ligne (« e-gouvernement ») mis en œuvre au plan fédéral et les initiatives similaires existant en Europe (e-Europe 2002, par exemple). La

numérisation à grande échelle du patrimoine des ESF doit permettre également de diversifier et de moderniser les services et produits, de développer de nouveaux usages, y compris la mise à disposition de services payants à haute valeur ajoutée (éventuellement, en partenariat avec le secteur privé). Les ESF pourront se profiler, par exemple, comme des partenaires de choix pour le développement de services d'éducation en ligne (e-learning) et même de commerce électronique (p.ex. applications touristiques, diffusion de documents textuels et graphiques).

- **Comment cette politique est-elle coordonnée ?**

Une étude préparatoire stratégique sur la numérisation du patrimoine scientifique et culturel des Etablissements scientifiques fédéraux et de la Cinémathèque royale de Belgique a été commanditée en mars 2002 à un consultant externe. Elle avait pour objectif de réaliser un inventaire détaillé de l'existant et de réunir tous les éléments qui permettront d'affiner et de concrétiser la stratégie globale de numérisation du patrimoine des établissements à moyen terme (dix ans), et de fixer les priorités collectives et individuelles. Le rapport final a été achevé en février 2003 et sera soumis au Collège des chefs d'établissements. Un comité d'accompagnement composé de représentants de tous les établissements concernés et des SSTC a fonctionné pendant toute la durée de l'étude et quatre groupes de travail thématiques ont été constitués (documents; objets artistiques; objets scientifiques; gestion numérique).

Ce sera le rôle du Collège des ESF de fixer les modalités ultérieures de la coordination et de créer d'éventuels groupes de coordination permanents.

- **Quelle est la démarche utilisée pour passer en revue cette politique (mécanismes, fréquence etc.)? Avez vous sélectionné des indicateurs pour suivre son déroulement et évaluer son impact?**

- **Avez vous établi des priorités ou des critères de sélection pour mener cette politique de numérisation ?**

La règle de conduite sera de ne pas céder aux effets de mode et de s'appuyer sur l'expertise et les bonnes pratiques confirmées. Les deux critères principaux de sélection, découlant des missions des ESF, sont: la qualité intrinsèque des collections (leur rareté, leur fragilité et leur valeur patrimoniale) et les besoins des différentes catégories d'utilisateurs (le type d'usage et le niveau de consultation).

- **Quelles actions menées à l'échelle européenne apporteront selon vous une valeur ajoutée aux politiques nationales de numérisation? (ex. coordination, service d'assistance, portail Internet, financement, etc.)**

Les échanges d'information et de bonnes pratiques, l'analyse comparative (benchmarking) et la poursuite de la mise en oeuvre du plan d'action de Lund doivent permettre de mieux coordonner les politiques, dans le respect de la diversité et des spécificités de chacun.

2 B : Mécanismes de financement et budget

- **Quels sont les mécanismes de financement disponibles pour mettre en oeuvre les politiques de numérisation? (ex. projets, subventions, plans d'incitation etc.)**

- **Existe-t-il une stratégie destinée à impliquer les entreprises privées dans les activités de numérisation? Si oui, quelles sont les incitations?**

- Quelle est la part du **budget total** réservée à la numérisation?

2 C : Est-ce que la politique comprend des stratégies ou recommandations concernant:

- La question de la **protection des droits d'auteurs** (*ex. Droits attribués ou partagés avec l'organe de financement, clauses spéciales prévoyant un accès libre par exemple pour les buts éducatifs, droits commerciaux pour une réutilisation, etc.*).
- **Normes** (*ex : seuil de qualité, résolutions d'images, formats des images and des fichiers*)
- **Interopérabilité** (*ex : normes impératives, centres de tests de conformité, conditions pour fournir des méta-données*)
- **Conservation à long terme des données numérisées** (*ex. engagement en terme d'archivage, dépôt de copies*)

SECTION II PROGRAMMES DE NUMERISATION NATIONAUX / REGIONAUX DU CONTENU SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

■ Question 3: Inventaire schématique des programmes de numérisation

Merci de détailler pour chaque programme les éléments suivants:

- **Nom du programme:**

Programme pluriannuel de soutien au développement de la société de l'information (2001-2008)

- **Personne responsable** et mécanisme ou organe de coordination :

Madame Claudine BELLEFLAMME
SSTC

- **Personne à contacter (si différente):**

- **Site Web:**

<http://www.belspo.be>
http://www.belspo.be/belspo/ostc/act_sci/fedra/prog.asp?l=u
http://www.belspo.be/belspo/ostc/act_sci/fedra/prog.asp?l=fr&COD=I2

- **Source de financement et budget**

Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC)

Budget global: 15,24 MEUR, dont une partie seulement ira à la numérisation du patrimoine scientifique.

- **Durée:**

2001-2008

- **Objectifs et priorités**

La numérisation n'est qu'un des aspects du programme.

Le Programme pluriannuel de soutien au développement de la société de l'information (2001-2008) du département de Politique scientifique fédérale (SSTC) s'inscrit en appui des différentes initiatives menées par ailleurs. Il a pour objectif, au travers de projets applicatifs, de stimuler l'usage des technologies auprès de secteurs ciblés. Les technologies concernées couvrent l'ensemble des outils de numérisation, de traitement, d'échange et de diffusion d'informations de toute nature, sans aucune exclusive, tout en insistant sur les enjeux actuels en matière d'interopérabilité des systèmes existants.

Le programme repose sur une approche expérimentale (financement de "bancs d'essais"), est orienté "bottom-up" (c'est-à-dire axé sur les besoins et les capacités d'initiative des organismes utilisateurs) et est non prioritairement technologique.

Pour les établissements scientifiques fédéraux, le programme favorise les projets qui, dans une approche coopérative, abordent les enjeux de la numérisation des collections et des informations détenues dans un but de valorisation et de conservation. En outre, en cohérence avec les actions européennes menées en la matière, il est attendu de voir se développer des projets d'applications innovantes d'accès à ce patrimoine, notamment pour les usagers externes aux institutions concernées: monde scientifique, communauté éducative, grand public, etc. Les projets sont menés en coopération avec des prestataires de services techniques ou universitaires.

La plupart des projets sont mis en oeuvre en deux phases de deux ans. La poursuite de la deuxième phase dépend du résultat d'une évaluation externe qui a lieu à la fin de la première phase. Le premier appel à propositions a été publié en novembre 2000 et le deuxième en septembre 2002. Parmi les 10 projets sélectionnés suite au premier appel à propositions, les établissements fédéraux participent aux projets suivants:

- UniCat : Towards a Belgian Virtual Union Catalogue (Première phase : janvier 2002 - décembre 2003)
 - Accès digital aux archives photographiques aériennes et astronomiques (Première phase : janvier 2002 - décembre 2003)
 - Réseau télématique pour l'enseignement universitaire de l'histoire de l'art (Première phase: janvier 2002 - juin 2003)
 - Dissco – Document management integrated system for scientific organisations (Première phase: décembre 2001 – novembre 2003)
- **Quels secteurs couvre t-il et quelles institutions/ organisations peuvent y participer? (Les secteurs peuvent être définis comme : archives, bibliothèques, musées et galeries, patrimoine bâti, arts tourisme ou autres)**

Le programme est ciblé sur quatre champs sectoriels particuliers (administration fédérale, établissements scientifiques fédéraux, secteur non marchand, communauté utilisatrice du réseau Belnet). Les établissements scientifiques fédéraux (archives nationales, bibliothèque nationale, grands musées, institutions scientifiques) ont été décrits à la question 1A.

- **Les normes utilisées/ recommandées pour les projets financés**
- **Résultats et statistiques**
- **Indicateurs utilisés pour suivre l'état d'avancement du programme / mécanismes d'évaluation**
- **Les impacts mesurables**
- **Stratégie de développement à long terme et de viabilité des projets financés**

- **Conditions requises en matière d'exploitation des projets financés**
- **Problèmes rencontrés**

Commentaires:

Documents joints:

SECTION III
PROJETS DE NUMERISATION NATIONAUX / REGIONAUX DU CONTENU
SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

® S'il n'existe pas de programmes en cours dans votre pays, veuillez décrire 5 projets importants en mentionnant leur site web et un point de contact.

▪ Question 4: Les projets en cours

Merci de spécifier pour chaque programme les éléments suivants:

Projets en cours prévus par les programmes-cadre triennaux dans les établissements scientifiques fédéraux (avec leurs moyens propres et des subsides annexes)

• **Nom des projets:**

Archives générales du Royaume

Mise à disposition de sources généalogiques sous la forme de microfilms et de documents numérisés accessibles via Internet – Développement de services électroniques d'information et de documentation historique (salles de lecture numérique).

Centre d'étude et de documentation Guerre et sociétés contemporaines

Informatisation complète des inventaires de l'ensemble des collections - Numérisation de documents photographiques.

Bibliothèque royale

Poursuite de l'informatisation des anciens catalogues (« rétroconversion ») – Numérisation de revues belges du XVIII^e siècle à 1920.

Institut royal des sciences naturelles

Inventoriage, numérisation et mise en ligne de collections, de banques de données, du catalogue de la bibliothèque et des archives

Musée royal de l'Afrique centrale

Numérisation de collections et données – Création d'un musée virtuel

Observatoire royal

Numérisation de clichés astrophotographiques et du catalogue de la bibliothèque.

Institut royal météorologique

Automatisation systématique de la collecte des données – Développement des banques de données d'observations et de simulations (modélisation) numériques.

Institut d'aéronomie spatiale

Développement d'outils multimédia d'information et d'éducation.

Musées royaux d'art et d'histoire

Développement de moyens multimédia interactifs dans les salles – Informatisation des bibliothèques, de la diathèque et de certains inventaires.

Musées royaux des beaux-arts

Informatisation de l'inventaire des œuvres d'art et des catalogues des fonds d'archives et de la bibliothèque.

Institut royal du patrimoine artistique

Poursuite de l'informatisation de la bibliothèque; passage généralisé à la photographie numérique; poursuite de la numérisation de la collection des clichés photographiques et de leur mise en accès sur Internet.

- **Personne responsable et mécanisme ou organe de coordination :**

- **Personne à contacter (si différente):**
Toute demande d'information peut être adressée aux SSTC ou au SIST (J. Moulin)

- **Site Web:**

- **Objectifs et priorités**

- **Source de financement et budget**
Les moyens propres des Etablissements et la masse recherche mise à la disposition des Etablissements scientifiques fédéraux par les SSTC.

- **Les normes utilisées/ recommandées pour les projets financés**

- **Stratégie de développement à long terme et de viabilité des projets financés**

- **Plan d'exploitation des projets financés**

- **Problèmes rencontrés :**

Commentaires:

Documents joints

Je donne mon accord pour que ces informations puissent être publiées :

X" OUI

Organisation & personne remplissant le questionnaire

- **Nom de l'organisation:**
Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles / Service d'information scientifique (SIST)
- **Type d'organisation:**
Administration publique
- **Domaines d'action:**
Information scientifique et technique / Information et documentation spécialisée de politique scientifique / Information et assistance pour les programmes européens de recherche et d'innovation
- **Adresse:**
SIST
Bd de l'Empereur 4
1000 Bruxelles
- **Nom du directeur:**
Monsieur Jean MOULIN
- **Nom et statut des personnes remplissant le questionnaire:**
Jean Moulin
(Contact: Madame Pascale Van Dinter)
- **Tel:** 02 519 56 56 (02 519 56 42)
- **Fax:** 02 519 56 45
- **Site Web:** <http://www.stis.fgov.be>
- **E-mail:** jean.moulin@stis.fgov.be (pascale.vandinter.stis.fgov.be)

Date:

02.03.2003